

210C0195
FR0000121964-FS0128

24 février 2010

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 février 2010, la société AllianceBernstein L.P.¹ (1345 avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 février 2010, par suite d'une acquisition d'actions KLEPIERRE sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société KLEPIERRE et détenir 9 108 641 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,59% des droits de vote de cette société².

¹ AllianceBernstein est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. AllianceBernstein et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce, 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 181 972 159 actions représentant 198 651 377 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.